

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Tous les professionnels

Date : 17 mars 2023

Paielement incomplet ou manquant ? Gagnez du temps avec le nouveau formulaire en ligne

L'Assurance Maladie de Côte-d'Or met en place un nouvel outil en ligne réservé aux professionnels, pour signaler un paiement incomplet ou manquant.

Il deviendra obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2023 pour toutes vos demandes concernant les paiements.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations pratiques.

Vos interlocuteurs habituels restent à votre écoute pour plus de détails.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian Vachon
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé

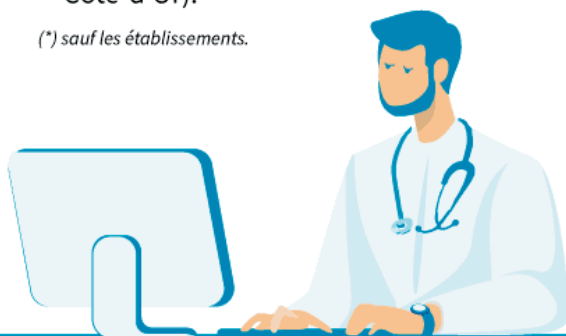
PAIEMENT INCOMPLET OU MANQUANT ? GAGNEZ DU TEMPS AVEC LE FORMULAIRE EN LIGNE



UN NOUVEAU FORMULAIRE UNIQUE POUR :

- tous les professionnels de santé de Côte-d'Or ;
- toutes les anomalies concernant la facturation ;
- tous les patients du régime général (CPAM de Côte-d'Or).

(*) sauf les établissements.



- 1 Consultez vos paiements sur ameliPro.
- 2 Vérifiez nos retours d'information (ARL, retour NOEMIE, mail de retours sur le traitement des lots...) et suivez les consignes associées.
- 3 **NOUVEAU !** Utilisez le **formulaire en ligne**** pour nous contacter.



(**) Formulaire géré par la CPAM de Bordeaux

LES AVANTAGES DU FORMULAIRE EN LIGNE



COMPLET

Le formulaire contient toutes les informations nécessaires au traitement de votre demande : identité du bénéficiaire des soins, date des soins, référence de facture ou de lot, etc.



ZÉRO PAPIER

Vous pouvez télécharger jusqu'à 3 pièces jointes (maxi 400 Ko par pièce).



SAISIES MULTIPLES

Vous pouvez faire plusieurs demandes simultanées grâce au bouton « Ajouter une réclamation ».



ATTENTION : le formulaire en ligne devient obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2023 pour toutes vos demandes concernant les paiements.